

Le mercredi 5 décembre 2012
de 12 h 25 à 12 h 50
Pavillon Marguerite-d'Youville, salle 3030
2375, chemin de la Côte-S^{te}-Catherine, Montréal (Québec)

Évaluation de l'exposition des travailleurs à divers facteurs de risque dans une usine de fabrication de produits sanitaires : mesures et recommandations

Conférencière : Marie-Ève Bélanger, étudiante à la maîtrise (stage)
Directeur de recherche : Maximilien Debia, professeur au département
Responsable de stage : André Tartre, WESA Envir-Eau, Montréal

Résumé

En tant que consultants en hygiène industrielle, Envir-Eau participe à la surveillance de plusieurs facteurs de risques. Dans une usine de fabrication de produits sanitaires, un programme d'hygiène industrielle est en place depuis plusieurs années. Peu de données épidémiologiques sont disponibles concernant le polyacrylate de sodium, la poudre absorbante utilisée dans l'usine. De plus, le bruit a été responsable de cas de surdité professionnelle dans le passé. Récemment, les caristes ont affirmé être dérangés par les vibrations subies dues aux ondulations du plancher.

Les concentrations de polyacrylate de sodium de l'air ambiant ont été déterminées dans la zone respiratoire des travailleurs. Les niveaux de bruit ont été mesurés à l'aide de dosimètres dans la zone auditive. Les vibrations subies par les caristes ont été mesurées à l'aide d'un accéléromètre placé sur le siège.

Les échantillonnages d'air démontrent que dans des conditions normales de production, les concentrations sont faibles, soit moins de $2,8 \mu\text{g}/\text{m}^3$, alors qu'elles peuvent atteindre $141 \mu\text{g}/\text{m}^3$ lors des tâches d'entretien. Les dosimétries ont permis de constater que les travailleurs sont exposés à une moyenne de 88,2 dB(a) sur 8 heures et que les niveaux de vibration représentent une moyenne pondérée de 0,15 à $0,35 \text{ m}/\text{s}^2$ sur 8 heures.

Les employés affectés à l'entretien doivent donc porter une protection respiratoire appropriée. Tous les travailleurs de l'usine doivent continuer de porter leur protection auditive en tout temps. De plus, les caristes ne risquent pas de subir de dommages au niveau vertébral à cause des vibrations, celles-ci étant relativement faibles.